



À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Kiamika tenue le 10 juin 2024, au lieu ordinaire des séances, à 19 h 00, sont présents: Mesdames les conseillères, Mélanie Grenier et Anne-Marie Meyran, ainsi que Messieurs les conseillers Christian Lacroix et Michel Villeneuve formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Madame Annie Meilleur.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Marc-André Bergeron est présent.

Cinq (5) personnes assistent à la séance.

Il est ordonné et statué ce qui suit :

## **Séance ordinaire du 10 juin 2024**

### **Ordre du jour**

- 1. ADMINISTRATION**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024
  - 1.4 Rapport au conseil-délégation de pouvoirs
  - 1.5 Présentation des comptes du mois de mai 2024 – Municipalité
  - 1.6 Présentation des comptes du mois de mai 2024 – Pourvoirie et camping Pimodan
  - 1.7 Renonciation à la subvention Sentier des générations
  
- 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  
- 3. TRANSPORTS- VOIRIE**
  
- 4. HYGIÈNE DU MILIEU**

**5. SANTÉ ET BIEN -ÊTRE**

**6. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

6.1 AVIS DE MOTION – R-344 Règlement de taxation pour le projet cours d'eau Deschambault

6.2 AVIS DE MOTION – R-345 Règlement ajustement des tarifs relatifs aux permis, certificats et diverses demandes de services

**7. LOISIRS ET CULTURE**

7.1 Autorisation pour le dépôt de la demande d'aide financière PRIMA

7.2 Désignation de la personne autorisée à déposer une demande d'aide financière PRIMA

7.3 Mise sur pied d'un comité de suivi de la MADA

**8. VARIA**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-06-091

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance. Il est 19h00.

**ADOPTÉE**

2024-06-092

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2024-06-093

**1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024**

Il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la dernière séance ordinaire tenue le 13 mai 2024 soient adoptées telles que reçues et inscrites.

**ADOPTÉE**

**1.4 RAPPORT AU CONSEIL DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il n'y a pas de délégation de pouvoirs pour le mois de mai 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-06-094**

**1.5 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2024 - MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mai 2024 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :  
**129 490,97 \$ ;**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :  
**57 294,46 \$.**

**ADOPTÉE**

**2024-06-095**

**1.6 PRÉSENTATION DES COMPTES DU MOIS DE MAI 2024 - POURVOIRIE ET CAMPING PIMODAN**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des dépenses couvrant la période du mois de mai 2024 :

- Liste des paiements des comptes au montant total de :  
**7 386,30 \$ ;**
- Et d'approuver le registre des salaires payés au montant total de :  
**6 546,21 \$.**

**ADOPTÉE**

**2024-06-096**

**1.7 RENONCIATION À LA SUBVENTION SENTIER DES GÉNÉRATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt de la demande d'aide T-2015-0057 Aménagement d'un sentier pédestre pour aînés et réfection de la patinoire a été déposée en 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux en lien avec le programme d'aide se sont terminés en 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion de la subvention a été sous la responsabilité de plusieurs directions ;

**CONSIDÉRANT QUE** les documents et obligations en lien avec la reddition de compte exigent des dépenses qui sont non négligeables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christian Lacroix et résolu à l'unanimité des membres présents, de refuser la subvention sentier des générations officiellement intitulée T-2015-0057 Aménagement d'un sentier pédestre pour aînés et réparation de la patinoire qui a été déposée en 2016.

**ADOPTÉE**

**2024-06-097**

**6.1 AVIS DE MOTION – R-344 RÈGLEMENT TAXATION PROJET COURS D'EAU DESCHAMBAULT**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Anne-Marie Meyran qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-344 règlement Taxation projet cours d'eau Deschambault. Et confirme par le fait même le dépôt du premier projet de règlement numéro R-344.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**2024-06-098**

**6.2 AVIS DE MOTION – R-345 RÈGLEMENT AJUSTEMENT DES TARIFS RELATIFS AUX PERMIS, CERTIFICATS ET DIVERSES DEMANDES DE SERVICE**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par Michel Villeneuve qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement portant le numéro R-345 règlement Ajustement des tarifs relatifs aux permis, certificats et diverses demandes de service. Et confirme par le fait même le dépôt du premier projet de règlement numéro R-345.

**DISPENSE DE LECTURE**

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil.

**ADOPTÉE**

**2024-06-099**

**7.1 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMA**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kiamika s'est engagée dans la démarche MADA, par le biais du Programme de soutien à la démarche

municipalité amie des aînés ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) lance un appel de projets afin d'offrir un soutien financier aux municipalités qui souhaitent développer des infrastructures destinées aux aînés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'infrastructure municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population en accordant des aides financières pouvant aller jusqu'à un montant de 100 000\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière au programme PRIMA. Il est de plus résolu :

**QUE** la municipalité de Kiamika a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité de Kiamika s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

**QUE** la municipalité de Kiamika confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

#### **ADOPTÉE**

**2024-06-100**

#### **7.2 DÉSIGNATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMA**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2024-06-099 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière PRIMA ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michel Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner madame Valérie Forget, chargée de projets loisirs et culture, comme personne dûment autorisée à déposer la demande d'aide financière PRIMA.

Il est de plus résolu de nommer monsieur Marc-André Bergeron, directeur général et greffier-trésorier, comme représentant dûment identifié pour signer tous documents en lien avec la demande PRIMA.

#### **ADOPTÉE**

**2024-06-101**

#### **7.3 MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est une municipalité amie des aînées (MADA) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'action déposé dans le cadre de la Politique MADA doit être suivi et ajusté au besoin par les intervenants impliqués ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Anne-Marie Meyran et résolu à l'unanimité des membres présents, de reconduire le Comité de suivi de la MADA en approchant les personnes qui siégeaient sur ledit comité. Il est de plus résolu de procéder à un affichage dans le bulletin et sur la page Facebook de la municipalité afin de sonder l'intérêt de nouveaux membres.

**ADOPTÉE**

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Chemin Guérin – asphaltage  
RIDL – gros déchets chemin Guérin  
Rappel réglementation sur les chiens  
Projet asphaltage lac François  
Questions concernant le règlement des roulottes

**2024-06-102**

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mélanie Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h27.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Annie Meilleur  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Marc-André Bergeron  
Dir. général/greffier-trésorier

*Je, Annie Meilleur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Annie Meilleur, mairesse suppléante